



MRC DU HAUT-RICHELIEU

Comité formé pour gérer le Fonds pour la protection,
la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu
et des milieux humides associés

PROCÈS-VERBAL
Réunion du 9 mai 2018
17h45

Réunion du comité formé pour gérer le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides associés (Fonds), tenue mercredi le 9 mai 2018 à 17h45 au siège social de la MRC du Haut-Richelieu situé au 380, 4^e Avenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, à laquelle sont présents son honneur le préfet, M. Réal Ryan, Noyan, et les membres suivants :

M. Alain Laplante, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle, M. Claude Leroux, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville, M. Jacques Desmarais, maire de Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Lavallée, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois, Mme Renée Gagnon, directrice générale de CIME Haut-Richelieu, M. Marcel Comiré, directeur général de COVABAR et Mme Cynthia Gagnon, urbaniste de la MRC du Haut-Richelieu.

Également présente: Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu agissant à titre de secrétaire.

Le comité siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

1.0 Mot de bienvenue

M. Réal Ryan, président du comité, souhaite la bienvenue à tous les membres.

17h45 Ouverture de la réunion

2.0 « Projet particulier en environnement (PPE) / Espace de liberté des ruisseaux Hazen-Bleury et de la Barbotte » - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Présentation du projet

Le « Projet particulier en environnement (PPE) / Espace de liberté des ruisseaux Hazen-Bleury et de la Barbotte » est présenté par Mme Francine Van Winden et Mme Caroline Bisson, représentantes de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Une somme de 35 000\$ de l'enveloppe financière versée par la Ville pour constituer le Fonds est sollicitée afin de réaliser une étude et des travaux devant atteindre les objectifs suivants :

- Atténuer les risques d'inondation dans la rivière Richelieu ainsi que dans les ruisseaux Hazen-Bleury et de la Barbotte;
- Améliorer la qualité de l'eau et des habitats fauniques de la rivière Richelieu ainsi que des ruisseaux Hazen-Bleury et de la Barbotte;
- Identifier des milieux propices à la création de milieux humides en lien avec la Loi 132 (Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques);

- Développer et partager une expertise dans la gestion de l'espace de liberté des cours d'eau de la Montérégie et favoriser la création d'agroécosystèmes riches et diversifiés.

3.0 Discussions

Les membres du comité échangent sur le projet présenté par la ville en ce qui a trait à la conduite du dossier, la suffisance du budget pour la mise en œuvre du projet, la coopération anticipée des propriétaires riverains, etc.

Il est recommandé par les membres que les représentants des municipalités de Saint-Alexandre et Mont-Saint-Grégoire soient informés du projet puisque des propriétaires de leur territoire font partie du bassin versant de ces deux cours d'eau.

La coordination du projet devrait également se faire entre la ville, la MRC, Saint-Alexandre et Mont-Saint-Grégoire.

Par ailleurs, il est précisé que seulement quelques terrains riverains sont la propriété de la Ville, le projet revêtant ainsi un caractère volontaire et qu'il ne s'agit aucunement d'imposer une démarche. À la suite de l'analyse, l'intérêt des propriétaires riverains devra être validé.

M. Alain Laplante demande s'il ne serait pas possible, via le Fonds, de financer le projet en collaboration avec les autres municipalités dont le territoire est inclus dans les bassins versants à l'étude. Mme Cynthia Gagnon indique que les municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Saint-Alexandre n'étaient pas visées par la ligne hydrique lors de la création du Fonds et qu'il n'y a pas de somme disponible pour ces deux municipalités.

4.0 Recommandation

Les membres présents recommandent l'octroi de l'aide financière du Fonds à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la réalisation du « Projet particulier en environnement (PPE) Espace de liberté des ruisseaux Hazen-Bleury et de la Barbotte ».

Les municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Saint-Alexandre dont le territoire est inclus dans les bassins versants de ces deux ruisseaux et qui ne font pas partie du comité devront toutefois être mises au courant du projet avant que ce dernier ne soit lancé. De plus, la Commission mixte internationale (CMI) qui se penche actuellement sur des mesures structurelles et non structurelles visant à atténuer les inondations sur la rivière Richelieu pourrait être informée du présent projet afin qu'elle puisse le prendre en compte dans les paramètres de son étude.

5.0 Bilan du fonds

Le bilan du Fonds indiquant le solde disponible pour chaque municipalité est présenté par Mme Joane Saulnier. Il est précisé que toute documentation concernant le Fonds et le suivi administratif et financier est disponible sur le site web de la MRC, soit :

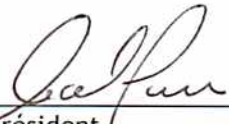
- Règlement 463 - Création du comité
- Règlement 481 - Remplace le règlement 463
- Constitution et Régie interne
- Projets présentés
- Bilan financier de l'utilisation des fonds
- Procès-verbaux des réunions
- Résolutions relatives au Fonds

6.0 Varia

Aucun autre sujet n'est discuté.

7.0 Levée de la réunion

La présente réunion du comité formé pour gérer le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu et des milieux humides associés est levée.



Réal Ryan, président



Joane Saulnier, secrétaire